

Planification cantonale

CEVA – Voie verte

Conçue sur un linéaire de 22 kilomètres, de Saint-Genis jusqu'au centre d'Annemasse, la Voie verte accueillera majoritairement un itinéraire dédié à la mobilité douce et le tronçon CEVA s'inscrit dans cet aménagement régional concerté. Cette Voie verte devait être classée en qualité de voirie cantonale.

Pour mémoire, les communes des Trois-Chêne ont exprimé à plusieurs reprises leurs positions au sujet de la prise en charge financière des aménagements projetés.

Les communes attendent actuellement toujours des propositions de la part du canton, propriétaire du site, initiateur et porteur du projet de la Voie verte d'agglomération.



Tracé de la voie verte d'agglomération